ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᕐᓂᖅᓴᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
POSSIBILITÉ D'EMPLOI

Poste : **Avocate ou avocat**
Ministère : **Justice**
Localité : **Iqaluit**
N° de référence : **05-504670**
Type d'emploi : **Permanent**

Salaire : **92 119 $ à 148 356 $ (selon l'expérience)**
Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 $ par année
Statut syndical : **Non-syndiqué**
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.
Date de clôture : **le 27 septembre 2019 @ minuit HE**

Il s'agit d'un poste de nature délicate et une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires est requise.

Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Sous la supervision de la direction du Bureau d'enregistrement, l'avocate ou l'avocat fournit des services juridiques visant l'application de la Loi sur les titres de biens-fonds, la Loi sur les sociétés par actions, la Loi sur les sociétés, la Loi les sociétés en nom collectif, la Loi sur les associations coopératives, la Loi sur les valeurs mobilières, la Loi sur les condominiums, la Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux, la Loi sur les Sûretés mobilières, certaines portions de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ainsi que de nombreux statuts fédéraux et territoriaux affectant les lois sur les biens immobiliers (notamment l'arpentage et le transfert de Terres de la Couronne, les lois municipales, les lois de la famille et les statuts relatifs aux personnes mineures ou décédées, les sociétés dissoutes, etc.), en plus de divers règlements nationaux, instruments et procédures des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La ou le titulaire du poste fait en sorte que des politiques appropriées et cohérentes sont appliquées à l'administration des lois et règlements territoriaux, conformément aux principes juridiques de saine gestion. L'avocate ou l'avocat mène des recherches sur les préoccupations juridiques émergentes ayant des répercussions sur la division et prépare des analyses d'impact destinées à la directrice ou au directeur. Elle ou il est le premier responsable du Bureau des titres de biens-fonds, du Registraire des valeurs mobilières, du Registre des sociétés, du Bureau d'enregistrement des sûretés mobilières.

La candidate ou le candidat retenu doit posséder un diplôme de Common Law délivré par une université canadienne reconnue et doit être membre du Barreau du Nunavut ou membre en règle d'un barreau provincial ou territorial. Tout candidat ou candidate qui n'est pas membre en règle du Barreau du Nunavut doit y être admissible dans un délai raisonnable. L'avocate ou l'avocat doit posséder une connaissance et avoir l'expérience des lois du Canada et du Nunavut, des questions autochtones ou nordiques et des organisations inuites en général. Les candidates ou candidats doivent être en mesure d'expliquer clairement, et par écrit, des concepts juridiques. Une connaissance des politiques et opérations gouvernementales est souhaitée.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La maitrise d'au moins deux de ces langues est un atout. La connaissance de la langue, des collectivités, de la culture et du territoire des Inuits, et de l'Inuit Qaujimajatugangit constitue un atout.

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler à cet emploi, veuillez acheminer une lettre de motivation accompagnée de votre CV par courriel à gnhr@gov.nu.ca. Veuillez inclure le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète davantage la population nunavoise afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les personnes qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent explicitement indiquer qu'elles y sont admissibles.
- Certains postes nécessitent une vérification de casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines, Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 400, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/human-resources

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Téléc. : 867 975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca